

ADMINISTRATION

HÔTELIER, LOGISTIQUE & TECHNIQUE

PARA-MÉDICAL

SERVICES PYSCHO-SOCIAUX

AIDE ET SOINS À DOMICILE

	ADMINISTRATION	HÔTELIER, LOGISTIQUE & TECHNIQUE	PARA-MÉDICAL	SERVICES PYSCHO-SOCIAUX	AIDE ET SOINS À DOMICILE
20					
19					
18					
17					
16	100.1621 - Chef du service administration du personnel			300.5070 - Psychologue clinicien 300.5086 - Sexologue clinicien 300.5088 - Coordinateur psychosocial 300.5090 - Juriste	
15				300.5089 - Chargé de formation	300.7129 - Responsable d'équipe aide à domicile
14	100.1050 - Chef d'équipe administrative 300.1051 - Chargé de communication 300.1060 - Collaborateur administratif spécialisé 100.1070 - Secrétaire de direction 300.1250 - Comptable autonome	100.2250 - Chef d'équipe service technique 100.2621 - Chef-cuisinier	100.4073 - Ergothérapeute 100.4074 - Logopède 100.4080 - Psychomotricien	300.5061 - Conseiller conjugal et familial 300.5062 - Médiateur de dettes 300.5063 - Educateur / Accompagnateur social 100.5071 - Assistant en psychologie 300.5087 - Collaborateur service social / assistant social	100.6470 - Infirmier soins à domicile 300.7131 - Coordinateur d'aide et de soins
13	100.1270 - Comptable			300.5064 - Animateur	
12	100.1073 - Secrétaire de service ou de département 100.1272 - Employé contentieux 100.1273 - Employé facturation 100.1671 - Employé administration du personnel	100.2260 - Technicien spécialisé			300.7177 - Aide familial
11		100.2671 - Cuisinier			300.7180 - Agent call center / télévigilance
10	300.1088 - Collaborateur administratif polyvalent	100.2270 - Technicien 100.2271 - Préposé polyvalent entretien technique		300.5065 - Accueillant administratif	
9	100.1290 - Aide-comptable				
8	100.1075 - Employé accueil / réception / téléphonie 100.1293 - Aide à la facturation				300.7175 - Aide ménager social
7		100.2075 - Chauffeur			
6		100.2290 - Aide-technicien 100.2690 - Aide-cuisinier / commis			
5		100.2291 - Préposé maintenance			
4		300.2072 - Technicien de surface			
3					

ÉVENTAIL DE FONCTIONS

Secteurs non marchand bruxellois



www.if-ic.org

L'éventail de fonctions des secteurs non marchand bruxellois est divisé en plusieurs familles de fonctions.

Chaque fonction a un code spécifique et unique qui est divisé en 2 parties.

Les 3 premiers chiffres du code spécifique (actuellement 100 ou 300) indiquent le secteur d'origine de la fonction :

- ▶ **100** indique que les fonctions sont des fonctions décrites au départ pour les secteurs fédéraux et régionalisés de la santé, importées dans l'éventail bruxellois ; elles peuvent être utilisées au même titre que les autres.
- ▶ **300** indique que les fonctions sont des fonctions spécifiquement décrites pour les secteurs non marchands bruxellois.

Sauf exception due à l'importation d'une fonction d'un autre éventail sectoriel IFIC, les codes uniques sont généralement composés de la manière suivante :

- ▶ Le premier chiffre indique le département ou la famille de fonctions
- ▶ Les 3 chiffres suivants sont aléatoires mais contribuent à l'identification unique de la fonction

Version 2025

Avec le soutien de la COCOM et de la COCOF

